

**3.8 Recrutement de médecins vacataires au sein du département de la Seine-Maritime**

**Intervention de Joachim MOYSE**

Opter pour la mise en place ponctuelle de vacations médicales dans la perspective de recrutements définitifs de médecins départementaux n'est pas scandaleux en soi et notre groupe votera pour cette solution.

A condition que cela ne devienne pas un mode récurrent de gestion de la pénurie des professionnels de médecine du département.

On ne connaît que trop, à l'échelle même du pays, dans les communes rurales et dans les villes populaires, les difficultés liées à la désertification médicale : des patients sans médecins traitants ou des parcours de soins qui se fragilisent.

Les médecins, femmes et hommes, le disent eux-mêmes. Pour beaucoup d'entre eux, leur choix d'installation est désormais davantage guidé par une qualité de vie au travail en équilibre avec une vie personnelle respectée, plutôt que par l'intérêt pour des fortes rémunérations ou une vie de sacerdoce.

Ainsi, pour éviter de multiplier les démarches administratives chronophages et de réaliser des procédures fastidieuses ou encore pour bénéficier d'horaires moins contraignants, ils préfèrent dorénavant s'installer dans des centres de santé en étant rémunérés par les collectivités territoriales.

Pourquoi notre département ne pourrait-il pas développer davantage ces éléments d'attractivité dans des centres départementaux pluridisciplinaires pour favoriser ces recrutements ?

Il ne faudrait pas que le recours à des médecins vacataires soit un emplâtre sur une jambe de bois et constitue un palliatif à une politique de santé départementale peu ambitieuse.